

## L'ÊTRE ET LE PARAÎTRE CHEZ LES VOILÉES DE NIAMEY

### [ The being and the appearing at the veiled ]

*Abdoul Wahab SOUMANA*

Doctorant en Socio-Anthropologie à l'Université Abomey-Calavi, Chargé de cours à l'Université de Zinder, Niger

Copyright © 2015 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** This article that is titled "the being and the appearing at the veileds" of Niamey is about the main reasons of the wearing of the veil in Niamey. Considering the extent of the phenomenon in Niamey, it has appeared interesting for us to study it on other viewpoints beyond the religious one. That is why twenty or so wearers, ten or so none wearers and some well-informed persons have been questioned. These interviews reinforced by documentary researches have led to some results according which the wearing of the veil is widely out of religious considerations even if they remain the most cited ones. With many local labels full of symbols the veil is wired in Niamey as so for customary, compulsory reasons as for strategic and religious reasons. The veil is in other considered in Niamey as a phenomenon of fashion that win the women of every age and every religious trend.

**KEYWORDS:** veil, veiled, religion culture, fashion.

**RÉSUMÉ:** Cet article intitulé «l'être et le paraître chez les voilées de Niamey» s'interroge sur les principales raisons qui poussent les Niameyennes à porter le voile. Considérant l'ampleur que prend le phénomène à Niamey, il nous a paru intéressant de l'étudier sous divers aspects en dehors de toute considération religieuse. Pour ce faire, une vingtaine de porteuses du voile, une dizaine de non porteuses et quelques personnes ressources ont été interrogées. Ces entretiens renforcés par des recherches documentaires, ont fait ressortir des résultats selon lesquels le port du voile dépasse largement les considérations religieuses, même si elles demeurent encore les plus invoquées. Ayant fait l'objet de plusieurs appellations locales chargées de symbolisme, le voile est porté à Niamey aussi bien pour des raisons coutumières, coercitives, que pour des raisons stratégiques et religieuses. Le voile est en outre considéré à Niamey comme un phénomène de mode ayant gagné la jungle féminine, tous âges et courants religieux confondus.

**MOTS-CLEFS:** voile, voilée, religion culture, mode.

### 1 INTRODUCTION

Le Niger est l'un des pays non arabes les plus islamisés de l'Afrique comme l'a souligné TRIAUD (1984). Les 99% des 17 129 076 habitants (RGP/H 2012) qui composent sa population se réclament de la religion musulmane et pratiquent un islam sunnite et populaire selon GARON (1998). Imprégnées de valeurs arabo-musulmanes depuis plus de 10 siècles quand on se réfère à DJIBO (2007), les populations nigériennes observent quotidiennement et visiblement des pratiques et comportements islamiques ou d'autres considérés comme tels, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Mais les villes connaissent un engouement beaucoup plus affiché en termes de pratiques et de comportements islamiques surtout à partir des années 1990. La démocratie avec son cortège de droit et de liberté a permis aux leaders religieux musulmans de tous les courants, jadis silencieux, de s'exprimer librement à travers les prêches, les sermons de vendredi, et les comportements vestimentaires. Ces derniers se sont surtout traduits par le phénomène du port du voile chez

les femmes musulmanes de tous âges alors qu'on ne le connaissait auparavant que chez les femmes âgées. C'est ce qui nous a motivés à nous intéresser à ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur à Niamey, afin de cerner les raisons externes et internes qui motivent ce port du voile.

Cet article s'articule en effet, autour des points suivants à savoir la problématique générale, l'approche méthodologique, la nomenclature locale autour du voile à Niamey, la typologie des porteuses et le discours local au sujet du voile.

## 2 CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

### 2.1 QUELQUES AXES DE DISCUSSION A L'ECHELLE INTERNATIONALE

Le port du voile fait partie, de nos jours, des sujets qui semblent intéresser plusieurs chercheurs en sciences sociales, à cause du fait qu'il figure en bonne place dans la problématique du genre, du fondamentalisme religieux et à la limite de l'extrémisme. C'est surtout en France que le port du voile va susciter d'interminables débats réveillant la curiosité intellectuelle de divers chercheurs musulmans ou non, à s'investir dans la recherche sur le voile. De 1988-1989 avec les premiers débats sur le port du voile dans les écoles publiques françaises, à nos jours, en passant par la question des signes « ostentatoires ou ostensibles » en 2004, le port du voile devient un enjeu politique dans ce pays. On le remarque avec KILANI (2003) que son fondement religieux, son sens, son importance, son acceptation dans un contexte laïc, ses liens avec le fondamentalisme religieux et les troubles à l'ordre public sont entre autres les questions et les aspects sur lesquels se sont penchés beaucoup de chercheurs, de théologiens et de simples militants.

Parmi les chercheurs notamment français, on ne peut ignorer les travaux de BABES (2004). Cette sociologue des religions s'interroge d'abord sur l'origine et le sens du terme arabe *hidjab* qui est aujourd'hui traduit en français à tort ou à raison par le mot voile. Pour cet auteur, le terme arabe *hijab* qui est traduit en français par voile est un concept à champ sémantique large. Il provient du verbe arabe "hajaba" qui signifie « dérober au regard ou cacher ». Le mot hijab désigne par extension un rideau qui sépare, et partant de là couvre un champ sémantique plus large que l'équivalent français : voile qui ne fait pas forcément référence à la notion de séparation. Pour cet auteur et pour bien d'autres, le hijab qu'on appelle communément "voile islamique" existait bien avant l'islam. « *L'origine du voile remonte loin. En Mésopotamie, il y a 4000 ans, le voile était déjà porté. Homère décrit Pénélope apparaissant voilée à ses prétendants* ». Dans le même ordre d'idée ELAPH (2003) rappelle dans son article intitulé « Le Voile, une vieille coutume ? », que « *le Voile est une vieille coutume qui remonte aux temps des Babyloniens et des Perses. Il n'était pas uniquement réservé aux femmes. Certains chevaliers arabes, à l'époque préislamique, le portaient pour échapper à leurs ennemis. Il n'était pas non plus synonyme de vertu. Le voile était surtout répandu chez les prostituées qui voulaient passer incognito* ».

Le voile porté par les femmes en Arabie est une vieille coutume que l'islam aurait juste récupéré poursuit BABES. Quant à BEN CHEIKH (2004), il fait remonter les origines du voile aux premières heures du christianisme quand le prêtre s'adressait aux fidèles derrière un voile. Le fondement religieux du port du voile a encore intéressé BABES qui s'est interrogée sur les raisons qui poussent les musulmanes à se voiler. Elle écrit à ce sujet que « *Les islamistes qui croient que le Coran a inventé le voile se trompent. Le voile n'a rien de religieux, il n'est même pas le fait de croyants juifs ou chrétiens, c'est une coutume instaurée par des peuples de païens, des hommes de la Jahiliyya, cet âge de l'ignorance de «la vraie religion». Le Coran ne «prescrit» pas le voile. Il ne fait que recommander aux femmes de le porter d'une manière décente qu'il ne décrit nulle part, et de couvrir leurs décolletés. Les principes éthiques que le Coran défend sont la pudeur et une attitude de réserve en matière d'attirance entre les sexes, principes qui s'appliquent d'ailleurs aussi bien aux femmes qu'aux hommes* ».

Pour sa part TAARDJI (1990) s'était intéressée au voile qui est porté au nom de l'islam dans son ouvrage intitulé « les voilées de l'islam ». A travers une enquête dans plusieurs pays musulmans, l'Iran, la Turquie, l'Egypte, le Koweït, l'Algérie...

Cette enquête qui a duré plusieurs mois a permis à l'auteur de comprendre que ces voilées ne sont pas que des ménagères, mais sont aussi des fonctionnaires (journalistes, agents de banques, universitaires, qui ne sont pas toujours fermées dans leurs chambres. Elles sortent justement pour travailler et sont parfaitement au courant de l'actualité ambiante que diffusent les médias, que prêchent les idéologues de diverses tendances, mais ces femmes ont juste choisi de porter ce voile de l'islamisme qui, selon elles, est l'habit par excellence de la femme musulmane. Cette enquête a également permis à TAARDJI de cerner la perception que ces femmes voilées se font d'elles-mêmes et de l'islam d'une part vécu comme un idéal avec un imaginaire plein de fantasmes, d'espairs, le tout soutenu par un engagement au delà du rationnel. Sa rencontre avec des centaines d'interlocutrices a d'autre part conduit la chercheuse à découvrir la perception que ces voilées font du monde occidental considéré comme un réservoir et un distributeur de vices, de la dépravation et de la détérioration des valeurs morales de l'islam originel. On peut conclure son analyse en se rendant compte d'un face à face entre partisans et détractrices du voile qui se jettent réciproquement l'anathème.

**2.2 COMMENT SE POSE LE PROBLEME A NIAMEY ?**

Certes, le phénomène du port du voile a fait l'objet de plusieurs recherches, mais cela n'empêche pas qu'il soit encore étudié car comme l'a précisé SCHOPENHAUER cité par GRAWITZ (2001 : 350) : « *la tâche n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé, mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux* ».

Alors, à l'instar de plusieurs villes des pays musulmans, le phénomène du port du voile devient de plus en plus observable dans les villes nigériennes et prend plus d'ampleur dans la capitale Niamey. Il faut souligner au passage que Niamey, de part son statut de capitale est le lieu privilégié de tous les courants religieux et abrite les sièges sociaux de la plupart des associations islamiques, où naissent et se développent des idées et idéologies de toute nature. Niamey est à cet effet le plus grand centre de diffusion de ces idées ou tout peut se transformer rapidement en phénomène de mode.

A partir des années 1990, la nouvelle génération des prêcheurs libres issus des courants islamistes tant sunnite que chiite a été sans doute l'artisan principal du phénomène du port du voile dans les villes nigériennes en général, et Niamey en particulier. Ils insistent sur « le caractère obligatoire » du port du voile chez la femme musulmane en invoquant essentiellement le verset cinquante-neuf (59) de la sourate trente trois (33) qui est ainsi libellé : « *Oh Prophète, dit à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de rabattre sur elles leurs grands voiles, afin d'être reconnues et de ne pas être dérangées...* », et d'autres versets de la sourate vingt-quatre(24) qui s'inscrivent dans la même logique. Ils ajoutent à ces versets le célèbre hadith du prophète de l'islam selon lequel « *Tout le corps de la femme est nudité à l'exception du visage et des paumes des mains* ». Ce phénomène qui n'y prend que de l'ampleur concerne de plus en plus les femmes musulmanes de tous les courants, même si au départ il était visible seulement chez les izaristes.

On se rappelle qu'en 1992 les femmes qui portaient le voile à Niamey étaient non seulement en petit nombre mais souffraient aussi de railleries, de moqueries voire d'insultes et de jets de pierre de la part des jeunes niameyens qui percevaient ces femmes comme bizarres. Le phénomène était alors à ses débuts et était considéré à la limite comme pathologique au sens durkheimien du terme.

En 1995 déjà avec la prolifération des Makarantas des femmes, il s'observait des déplacements en bande de femmes voilées de fois intégralement, dans les rues de Niamey, aux devantures des écoles coraniques. En outre, la création des associations islamiques féminines dont les plus actives telles que l'Union des Femmes Musulmanes du Niger et la section féminine de l'Association Nigérienne pour l'Appel et la Solidarité Islamique selon SOUMANA (2010), va être l'occasion de l'apparition des femmes voilées aussi bien analphabètes qu'instruites dans les marches et meetings organisés par les religieux ou les organisations de la société civile. Moins de cinq (5) ans après avec l'intensification des prêches condamnant et maudissant les femmes qui se promènent "nues", la situation tourne doucement en défaveur des non porteuses qualifiées désormais « d'impudiques ». Cette situation rappelle le phénomène *Bougé* (jupe) développé à Maradi et Zinder en 1998 qui a causé d'énormes torts aux filles non voilées. HASSANE (2006 : 65) décrit le phénomène en ces termes : « *A Zinder et Maradi il y a eu l'opération « bougé » ou jupe qui s'est déclenchée après un prêche sur les causes de l'insuffisance pluviométrique et les solutions proposées par l'Islam. Au cours de ce prêche, des thèmes relatifs aux comportements vestimentaires des jeunes filles et aux problèmes vécus par la communauté islamique ont été abordés. Suite à ce prêche, des extrémistes s'en prennent aux jeunes filles qui, à leurs yeux symbolisent l'indécence vestimentaire. Ils leurs arrachent les jupes, les dénudent ainsi, leur font subir des violences physiques et morales* ».

Le phénomène gagne d'autres villes comme Niamey où les grands marchés et les gares routières constituaient le champ de prédilection de ces jeunes déchireurs des jupes. Selon ces jeunes extrémistes, le message qu'ils voudraient passer à travers cet "arrachement" de jupe, est d'inciter ces « impudiques » à aller porter des « vêtements décents », même si par ailleurs leurs actes sont loin d'inciter aux biens quel que soit le sens qu'on lui attribuerait. Le voile va atteindre des proportions importantes au niveau des jeunes femmes surtout intellectuelles et se fait observer dans l'administration publique, les guichets de banque, dans les classes de collèges et lycées, et même dans les amphithéâtres des universités comme l'avait fait déjà remarquer ISSA (1992).

Une universitaire de Niamey interrogée à ce sujet constate cette ampleur du port du voile à l'Université de Niamey en termes d'inquiétude en disant : « *La situation est inquiétante car toutes les filles à l'Université sont voilées et celles qui ne le sont pas souffrent d'exclusion voire de menace* » (entretien du 16 mars 2014). Ces voilées intellectuelles appelées les « chères sœurs » font montre, pour certaines, d'un engagement ferme à la hauteur d'une conviction pouvant aller jusqu'à renoncer à leur droit ou compromettre leurs études. Elles refusent de ce fait de se dévoiler même là où les exigences académiques (éducation physique et sportive) l'imposent. C'est le cas d'une brillante étudiante qui ,après sa formation à l'EMIG de Niamey (2003-2004), perdra sa bourse de thèse en hydrologie au Canada ,pour avoir refusé l'épreuve de natation qui l'obligerait tout naturellement à se dévoiler et nager en présence du jury.

On observe des voiles de toutes les couleurs (monocolores et multicolores), brillants, ornés ou non, de toutes les tailles et de tous les prix. Au-delà du statut religieux qu'on lui attribue et qui varie selon les courants islamiques et les observateurs externes (intellectuels, hommes politiques et autres critiques), on constate que le port du voile couvre également des enjeux socioculturels, des questions identitaires et économiques. Il a des répercussions sur la symbiose et le vivre ensemble, entre des porteuses des différentes cultures. Il touche alors diverses dimensions à Niamey qu'il convient d'analyser. C'est ce qui nous amène à poser les questions suivantes : si toutes les femmes portent le voile au nom de la seule foi musulmane, qu'est-ce qui explique la différence et la préférence dans les choix du motif, de la couleur et du pays de provenance du voile? Quels seront alors le sens et la portée des appellations locales dont fait objet le voile en fonction de ces paramètres précités, et de la porteuse? Quels sont les différents types de porteuses de ce voile ?

Le port du voile est motivé par la coutume, l'esthétique, la situation économique et bien d'autres raisons en dehors et au-delà des raisons religieuses les plus traditionnellement invoquées, expliquant du coup la diversité dimensionnelle de ce phénomène.

### 3 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude étant de nature qualitative, elle s'interroge beaucoup plus sur le contenu des données que sur le nombre ou la quantité d'éléments d'information recueillis. Pour atteindre cet objectif, il s'est agi pour nous de procéder à une enquête de terrain et à une série d'observations directes précédées et accompagnées de lecture d'écrits ayant abordé le sujet.

L'enquête a concerné trente (30) individus dont vingt (20) porteuses du voile, cinq (5) non porteuses et cinq (5) hommes pris tous au hasard simple. Le guide d'entretien a été l'outil privilégié à cause du fait qu'« *il permet une étude des phénomènes en profondeur et a l'avantage d'être souple* » comme l'a notifié PARE A. (2002 : 30).

L'enquête a également concerné des personnes ressources parmi lesquelles des leaders religieux et des enseignants chercheurs. Quand à l'observation directe et libre, elle a surtout concerné des étudiantes de l'Université de Niamey et des *makarantayzey* (élèves coraniques) de l'école coranique des femmes de la mosquée IMAM MALIKH de Wadata, pendant les heures de descente de classe.

L'analyse a abouti à un certain nombre de résultats qui sont répartis entre les points suivants.

### 4 LA NOMENCLATURE LOCALE

Il s'agit là de répertorier et analyser les noms locaux utilisés pour désigner le hijab ou le voile islamique selon la taille, le motif et même des fois selon la porteuse. Ces noms locaux remplis de portée symbolique, tirent leur origine pour la plupart des cas dans l'appréciation et le jugement portés sur le voile et/ou la porteuse. Ils sont plus provoquants voire plus péjoratifs les uns que les autres, et sont souvent en langue nationale. Mais avant d'entrer en profondeur de cette nomenclature proprement nigérienne, voyons de façon globale les noms qui sont utilisés pour désigner les voiles islamiques dans ses composantes à travers quelques exemples de pays musulmans.

#### 4.1 APPELLATION GÉNÉRIQUE

Tandis qu'en Afghanistan on parle de *Burkha* pour désigner le voile intégral, c'est-à-dire qui couvre l'ensemble du corps de la femme à l'exception du visage et des paumes des mains, les Iraniens parlent de *Tchador*. Dans les pays arabes, le voile islamique est désigné sous l'appellation générique de *hijab*. Dans tous les cas, il peut être cousu à partir d'une pièce unique qui va de la tête aux pieds, tout comme il peut être formé de deux à trois pièces indépendantes (cousues séparément). Dans ce cas on a :

- *Khimâr* qui est traduit en français par foulard : c'est un morceau de tissu monocolore ou multicolore qui ne cache que la tête et s'arrête au meilleur des cas sur les épaules. Il est très récent à Niamey, du moins pour ce qui concerne la manière dont il est attaché, sinon le tissu est connu et ne servait qu'à cacher les cheveux. Le nœud est à cet effet attaché autour du front ou de la nuque, il est connu sous le nom local (Songhaï-Zarma) de *Diiko* ou *Mosooro*. Le nœud n'est donc pas attaché sous le menton comme chez les Arabes et les jeunes Niameyennes d'aujourd'hui. Dans ce dernier cas, il couvre les cheveux, les oreilles, l'arrière cou et une partie du menton.
- *Le Hijab est une étoffe* cousue qui couvre la tête, le cou et peut descendre jusqu'à la hanche et même jusqu'aux pieds.
- *Le jilbâb* est la longue robe qui va de la tête aux chevilles. C'est d'ailleurs le terme qui a été utilisé par le coran dans le verset cinquante neuf (59) du chapitre trente trois (33) qui a évoqué l'expression « *djalâbib'hine* », le terme « *djalâbib* » étant le pluriel du mot « *jilbâb* ».

C'est parfois l'association de ces trois éléments qui couvre la totalité du corps de la femme, ne laissant apparaître que les paumes des mains et le visage qu'on appelle le voile intégral. Certaines femmes musulmanes vont jusqu'à couvrir leur visage en portant une fine voilette qui ne laisse apparaître que les yeux : C'est le niqab.

### 4.2 APPELLATIONS NIAMEYÈNNES

En dehors des appellations génériques qui sont presque universellement reconnues dans le monde musulman, les populations de Niamey désignent les voiles islamiques par des mots et expressions dont le sens peut déjà ouvrir une fenêtre sur les motivations réelles ou apparentes qui animent la porteuse. On peut y retenir :

- « *NIMA MUSULMA CE* » : cette expression signifie en Haoussa « moi aussi je suis musulmane ». C'est un petit voile le plus souvent transparent ne répondant pas forcément à l'objectif premier qui est de couvrir les « décolletés » pour répéter BABES. C'est une réfutation des préjugés que les autres pourraient être amenés à porter sur elle, dans un contexte où ne pas porter le voile peut être perçu comme synonyme d'impudicité. Cette dénomination est aussi une expression de crise de cœur d'une femme (mal appréciée par la société) en quête d'intégration sociale comme la recherche d'un mari ou d'une amie, elle expose sa foi donc son sérieux au potentiel prétendant qui doit croire en son voile, signe de piété ;
- « *MALAM KABAR BAMZA* » : cette expression peut signifier approximativement en Haoussa « M., tu as laissé une proie facile ». Cette appellation cache une accusation que les autres femmes portent sur cette porteuse qu'elles connaissent bien. Contrairement à la précédente, c'est les autres qui l'appellent ainsi pour montrer que celle-ci, malgré le voile qu'elle porte, serait une femme de mœurs légères. Elle peut s'offrir à tout homme, ce n'est donc que faire le faux semblant. Il aurait suffi pour tout celui qui le veut de lui adresser la parole et elle va céder. C'est donc un voile qui cache une proie facile.
- *Les "Ninja"* ou encore les « 404 bâchées » pour reprendre les termes de BABES (2004). Il s'agit du voile intégral qui couvre tout le corps et ne laissant apparaître que le visage et les paumes des mains, des fois eux-mêmes respectivement fermés par le niqab et les gants tous noirs. L'appellation "Ninja" tire tout son sens dans la prépondérance de la couleur noire de ce voile et la crainte qu'il pourrait susciter comme la suscite les "Ninja" des Films chinois. C'est ce genre de voiles qui sont souvent qualifiés "voile de terroriste".
- *"Les Moustiquaires"* : ce terme est utilisé pour désigner les voiles transparents en général et les *Bangum* ou les *Mayafi* en particulier. Ces deux termes respectivement Songhaï-Zarma et Haoussa sont utilisés pour désigner des morceaux de tissu généralement légers et transparents, monocolores ou multicolores, non cousus qui étaient les voiles traditionnels les plus répandus avant les années 1990. On l'attache ou l'enroule autour du cou mais il peut descendre jusqu'à la hanche ou s'arrêter sur la poitrine selon sa taille. Ce type de voile est porté par les vieilles femmes et quelques jeunes dames mariées et est quasi invisible chez les célibataires. D'aucuns le qualifient d'ailleurs de « voile des mamans » ;
- *Le sahari* (tiré du mot Sahara) avec diverses couleurs au centre desquelles le choix est influencé par la dimension esthétique. A ce niveau, il ya une recherche de "mariage" entre le teint de la porteuse et la couleur choisie. Ainsi, les femmes de teint clair sont plus attirées par le noir, le bleu foncé, le multicolore ou le bicolore noir blanc. Le bleu ciel, le vert clair, le blanc et le marron sont surtout le faible des femmes de teint noir. La particularité du *sahari* réside dans la technique de son attachement qu'il faut nécessairement apprendre car il requiert beaucoup de minutie.

## 5 TYPOLOGIE DES VOILÉES SELON LES RAISONS DU PORT

Quel que soit le type du voile, la femme qui le porte donne encore plus de sens à ses appellations, en fonction des raisons qui la motivent. De prime abord, toutes les vingt (20) porteuses interrogées ont donné pour raisons du port le respect d'une prescription coranique mais l'analyse des résultats globaux a fait ressortir cinq(5) catégories des voilées à Niamey, selon les motivations. On a comme type de voilées :

### 5.1 LES VOILEES DE LA COUTUME

Nous entendons par voilées de la coutume celles dont le port du voile est un élément de leur coutume, en dehors et au-delà de toute considération religieuse. A Niamey, on les retrouve essentiellement dans la communauté des Touaregs de peau blanche, des kanouri, des Toubous, et des Arabes, pour ce qui est des Nigériennes. Quelques femmes de nationalité

---

<sup>1</sup> Cette appellation fait référence au guerrier du temps d'Edo, traditionnellement représenté vêtu de noir et cagoulé.

étrangère se retrouvent dans cette catégorie. Il s'agit principalement des Tchadiennes, des Maliennes, des Sénégalaises et des Arabes maghrébines ou orientales.

De nos jours, on peut trouver ce type de voilées dans tous les groupes ethnolinguistiques du Niger. Cette première catégorie de voilées porte le plus souvent le *sahari*.

Les voilées de la coutume ne s'interrogent pas souvent sur les critères de validité du voile islamique développé par le théologien Saoudien AL-OUSAIMINE (2001). Elles se séparent très peu de leur voile quelle que soit leur religion.

## 5.2 LES VOILÉES DE LA MODE

Le phénomène du port du voile est également un phénomène de mode. On parle d'ailleurs de "*hijabi yaayi*" qui signifie en Songhaï-Zarma la mode du hijab. Autrement dit, porter le hidjab est en vogue. On dit en français local que le hijab "fait feu" ; c'est-à-dire qu'on le voit partout, tout le monde le porte, musulmane célibataire ou mariée. Mais comment distingue-t-on les voilées de la mode ? Certes, il est difficile de dresser la liste des indicateurs ou signes visibles de leur distinction. Mais c'est surtout chez elles qu'on a la notion du voile-classe, c'est-à-dire le voile cher, celui de la haute classe, le voile charmant. C'est au niveau de ces types de porteuses qu'on rencontre les voiles ornés; brillants ou transparents. On y rencontre également des voiles brodés, multicolores avec parfois des images ou autres objets de parure sur les bordures. Si à partir du type de voile il est difficile de les identifier, les voilées de la mode sont souvent cernées à travers certains de leurs comportements qui jurent d'avec des principes régissant la conduite de la femme musulmane. On peut ainsi les trouver dans des lieux dont l'islam condamne la fréquentation tels que les débits de boissons, les boîtes de nuit, les espaces des jeux de Boris ou encore dans les kiosques de loterie. Elles peuvent également être identifiées à travers leurs discours loin du vocabulaire islamique. La population majoritaire de cette catégorie demeure les jeunes filles et quelques jeunes dames qui cherchent à concilier femmes voilées et femmes modernes, autrement dit, être des voilées modernes. Elles portent souvent les voiles courts et moyens, c'est-à-dire ceux qui s'arrêtent juste sur la poitrine et ceux qui ne dépassent guère les reins. Ce sont généralement des voiles dits de beauté sur des pantalons ou sur des jupes avec fente.

## 5.3 LES VOILÉES DE LA CONTRAINTE

Cette expression couvre dans cet article toutes les femmes qui portent les voiles sous l'effet d'une quelconque contrainte. Parmi les voilées de la contrainte, on peut citer :

- les enfants et adolescentes à qui les parents font porter le voile sous contrainte de l'autorité parentale. Elles ne connaissent ni les raisons, ni le sens du port du voile; ce sont généralement les filles des religieux<sup>2</sup>. C'est ce type de "mise sous voile" qu'avait dénoncé RAMADAN lors du débat qui l'avait opposé à SARKOZY, Ministre de l'intérieur de la République Française (2004) :
- Les épouses que les maris contraignent à porter le voile, et dans beaucoup de cas, sans les instruire ni leur apporter des preuves convaincantes. Elles le portent par obligation, par respect des ordres du mari ;
- Les élèves des écoles coraniques et d'autres écoles classiques exigeant les voiles ;
- Les employées des services qui exigent le port du voile.

Pour ces quatre cas de figure, la marge de manœuvre dans le choix de la couleur, de la taille ou de la qualité du tissu sont très réduites. Toutes les tranches d'âges peuvent en être concernées. Dans ce cas, même des non musulmanes peuvent se retrouver voilées.

Ces voilées de la contrainte saisissent la moindre occasion de liberté pour exprimer dans les discours, les actes ou les comportements, leur refus du port du voile ; soit en le retirant, soit en le repliant au cou ou en posant des actes allant dans le même sens du refus. A titre illustratif, nous avons observé dans les alentours de l'immeuble EL'NASSER qui abrite la boîte de nuit Extase, aux environs de 23h, des filles qui sortent voilées de taxis et qui automatiquement retirent le voile pour entrer dans la « boîte ». Ce phénomène de rejet de voile à la devanture de la boîte de nuit est connu de tous à Niamey ; ce fait s'accomplit avec la complicité d'un bouché de la place qui a finalement pris le sobriquet de « gardien des voiles et des pagnes », qui se fait payer par toute celle qui dépose son voile ou son pagne, au sortir de la boîte.

<sup>2</sup> Il s'agit des leaders musulmans qui cherchent à contrôler la mode vestimentaire de leurs filles dans le but de les maintenir dans celui qu'ils considèrent comme le mode islamique. A leurs tours, ces filles portent le voile en présence des parents et s'en débarrassent dès qu'elles s'éloignent d'eux.

### 5.4 LES VOILEES STRATEGES : LES YAN DUBARA

Elles sont souvent de fines stratèges et se classent en plusieurs sous groupes:

- “Les chercheuses de maris” comme les ont nommées certains de nos enquêtés. Comme nous l’avons souligné dans la problématique, le port du voile a depuis presque 20 ans le vent en poupe et les voilées deviennent de plus en plus prisées par les jeunes en cas de mariage. C’est donc cette situation qui amène certaines femmes ou filles à porter les voiles au moins pour trouver le mari ;
- Les dissimulatrices de handicap : Les porteuses de cette catégorie utilisent le voile pour cacher des malformations, des handicaps qu’elles veulent cacher au regard indiscret. On peut citer à titre d’exemple celles qui ont la chauve, le goitre, ou autre malformation sur le tronc qui, sans être voilées, pourraient paraître dérangeantes.
- Les trompeuses de vigilance : ce sont elles qu’une enquêtée a qualifiées de *yan zamba*. Elles portent le voile comme leur nom l’indique pour tromper la vigilance de la société, afin de poser des actes et d’atteindre des objectifs aux antipodes de mœurs et de traditions islamiques. Elles appartiennent à deux sous groupes. D’une part, celles qui utilisent le voile pour ne pas se faire reconnaître par les siens et d’autre part, celles qui utilisent le voile pour commettre des actions contraires à l’islam, dans le but de ternir l’image des voilées. A ce niveau, on peut rencontrer des hommes qui portent le voile pour atteindre certains objectifs de mœurs légères ou funestes.

Ces cas sont fréquents à Niamey, lors des mariages et des baptêmes. Les acteurs de cette situation sournoise portent généralement le voile intégral accompagné des voilettes (Niqab) et des chaussettes. A titre illustratif, on peut relater l’anecdote d’un chef de ménage du quartier TALLAGE qui a hébergé, une nuit, un homme intégralement voilé qui s’est fait passer pour une femme dépaysée en quête d’asile, jusqu’au lendemain. Lorsqu’il a été logé dans la chambre d’une des épouses du polygame, l’étranger a voulu attenter à la vie de “sa tutrice” en pleine nuit.

Les voilées qui ont volé des articles dans le grand marché de Niamey, celles qui ont triché dans les classes d’examen du complexe scolaire Sonni Ali Ber, ou celles qui ont tenté de voler des nouveau-nés dans les maternités de Niamey entrent également dans cette catégorie. Pour clore la liste des illustrations, on peut citer le cas de la femme du quartier BOUKOKI qui sortait intégralement voilée aux environs de 16 heures avec un coq à la main pour se rendre chez un charlatan connu du milieu. Lorsque l’acte s’est répété plusieurs fois, elle a été interceptée par un groupe de jeunes musulmans qui lui avait demandé d’arrêter son acte ou de le faire sans porter le voile perçu comme habit de piété. Après avoir été menacée par les jeunes intégristes, elle a fini par avouer l’origine et le sens de son acte : « je suis mandatée, elle, pour ternir l’image des voilées ».

Au-delà de toute intention malveillante, Niamey a toujours fait l’expérience de voilées qui commettent des actes peu enviables, prémédités ou non.

### 5.5 LES VOILEES DE SITUATION OU DE CIRCONSTANCE

Comme l’indique leur nom, les voilées de situation ou de circonstance ne portent leur voile que dans des situations ou des circonstances bien précises. Elles cessent par conséquent de porter le voile, aussitôt que cesse la situation.

C’est cette catégorie de voilées qui porte le voile juste pour accomplir une action religieuse comme la prière :

- Les voilées de vendredi : elles ne portent le voile que pour accomplir la prière hebdomadaire de vendredi ;
- les voilées de ramadan : elles portent le voile tout le long du mois de ramadan afin d’observer le jeûne et d’accomplir les longues prières nocturnes de ce mois.

On enregistre dans cette catégorie celles qui ne portent le voile que pour assister aux funérailles ou pour présenter des condoléances, et celles qui ne le portent que dans d’autres circonstances pitoyables ou effroyables comme les victimes du *génie tchatteur*<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> C’est un phénomène qualifié d’hystérie collective par les médecins et les psychologues, qui attaque les jeunes filles dans certains établissements scolaires depuis plus d’une décennie. Pour la conscience collective, il s’agit plutôt d’un esprit qui “tombe amoureux” des jeunes filles et qui se manifeste visiblement dans leur corps, d’où l’expression *génie tchatteur*. Les victimes se mettent automatiquement en transe avec des cris, des gesticulations, des paroles et une perte de conscience qui ne durent pas.

## 5.6 LES VOILÉES DE LA FOI

Cette catégorie est difficile à identifier car même celles qui font partie des cinq premières catégories se réclament à priori de cette dernière. Cent pour cent (100%) de l'échantillon de porteuses interrogées ont d'abord révélé qu'elles portent le voile parce qu'elles sont musulmanes. Ce n'est donc qu'en approfondissant l'entretien que certaines finissent par donner d'autres raisons non religieuses du port du voile.

Les voilées de la foi sont en théorie celles qui portent le voile au nom de leur conviction religieuse car pour elles, le port du voile est une obligation religieuse. Dans le milieu scolaire et universitaire de Niamey, on les appelle également les « chères sœurs » par opposition aux non voilées qu'on appelle « les laïques ». Dans la ville, elles sont connues sous le nom de « Malama » ou « Oustaza », termes haoussa qui signifient enseignante des sciences islamiques. Elles portent généralement des voiles monocolores noirs, bleu foncé, chocolat... moyens et longs non ornés accompagnés de voilettes. Les plus engagées dans la religion, portent non seulement le voile intégral avec la voilette mais aussi accompagné des chaussettes et des gants ; on ne voit rien de leur corps. Beaucoup parmi elles sont versées dans la science islamique et adoptent souvent un comportement de retrait, en présence des hommes. Elles ne serrent pas la main aux hommes et refusent les accolades diplomatiques. A titre illustratif, la ville de Niamey a encore en mémoire la jeune fille voilée qui a refusé de serrer la main à M. Tandja MAMADOU président de la République de l'époque, lors de la remise officielle des prix d'un concours national de lecture du coran dont elle a remporté le premier prix.

## 6 CONCLUSION

Le voile est avant tout perçu par beaucoup de niameyennes comme un élément religieux. Il est de prime abord porté au nom de la foi et revêt une importance capitale dans les sociétés musulmanes. Certes, divers chercheurs ont tenté de réfuter le statut religieux du voile mais ils sont unanimes qu'il devient de plus en plus présent dans les foyers musulmans. Le port du voile gagne le sexe féminin de tous les âges, de tous les niveaux d'instruction et de toutes les professions. Jadis plus visible chez les partisans des courants fondamentalistes de l'islam sunnite et chiite, le voile est de nos jours porté par les musulmanes de Niamey sans distinction de courant. Plusieurs raisons expliquent le port du voile, les unes plus rationnelles que les autres. Ces raisons sont sociales, culturelles, esthétiques et stratégiques. Elles relèvent ainsi de la coutume, de la volonté de paraître pour convaincre et se faire accepter par une société dans laquelle porter le voile a tendance à devenir un indicateur de mesure de la foi et de la vertu. Tout chercheur de ce domaine est confronté à la difficulté réelle de faire la démarcation nette entre les porteuses en fonction des raisons qui les motivent, surtout s'il focalise son analyse sur le type de voiles et les appellations locales. Puisqu'il ne peut pas en être autrement, comme c'est notre cas, nous nous sommes contentés d'analyser les propos des porteuses et des observateurs enquêtés afin de dégager quelques indicateurs généraux d'appréciation.

Peut-on alors dire que le port du voile est un espace d'instrumentalisation de la religion ?

REFERENCES

- [1] BABES L. : *Le voile Démystifié*, Centurion, Paris, 2004 ;
- [2] BEN CHEIKH G. : *La laïcité au regard du Coran*, édition Presse de la renaissance, Paris, 2005 ;
- [3] Débat SARKOZY et RAMADAN sur : « la lutte contre l'islamisation de la France », « 100 minutes pour convaincre », France 2, 20 novembre 2003 ;
- [4] DJIBO H. : *Islam au Soudan central : Histoire de l'Islam au Niger du VIIe au XIXe siècle*, édition L'Harmattan, Paris, 2007 ;
- [5] ELAPH, *Le Voile, une vieille coutume ?* in *Courrier International*, "Monde musulman : les femmes s'affirment", numéro du 6-12 novembre 2003 ;
- [6] GARCON L. *Etude de l'Evolution des Pratiques de l'Islam au Niger*, Bureau de l'Ambassade du Canada au Niger, Niamey, 1998 ;
- [7] GRAWITZ M. : *Les Méthodes de recherche en Sciences Sociales*, édition Dalloz, Paris, 2001 ;
- [8] HASSANE M. (sous la dir.) : *Etude sur les pratiques de l'Islam au Niger*, DANIDA, rapport provisoire, Avril 2006;
- [9] ISSA H. : *La pratique de l'Islam à la cité Universitaire*, Mini mémoire de licence sociologie, UAM, Niamey, 1992 ;
- [10] KILANI M. : *Equivoques de la religion et politiques de la laïcité en Europe ; réflexion à partir de l'Islam*, édition archive des sciences, Genève, 2003 ;
- [11] PARE A. : *Cours de méthodologie DEA Lettres Modernes*, Université de Ouagadougou, Année académique 2001-2002 ;
- [12] SALIH AL-OUSAIMINE M. : *Epitre sur le Hidjâb*, traduit par Boureïma A. DAOUDA, BUTIN, Niamey, 2001 ;
- [13] SOUMANA Abdoul-Wahab, *Contribution des Associations Islamiques dans le Développement local et l'action humanitaire au Niger : Cas de l'Association Nigérienne pour l'Appel et la Solidarité Islamique (ANASI) et de l'Union des Femmes Musulmanes du Niger(UFMN), Mémoire de Maitrise, (2009-2010) ;*
- [14] TAARDJI H. : *Les voilées de l'islam*, Balland, Paris, 1990 ;
- [15] TRIAUD J. L. : *l'Islam et l'Etat en République du Niger*, in *le mois en Afrique*, Vol 16 n° 192-193, décembre 1984